

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 16 octobre 2014

Date de convocation : le 9 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le seize octobre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY

Pouvoir : Katia COURTOIS donne pouvoir à Eric MAINARDI

Etait Absent : /

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2014
2. Rapports du C3M
3. Demande de subvention exceptionnelle de l'École de la Forêt
4. Point sur les commissions
5. Questions diverses :
 - ✗ Restaurant Scolaire : étude de la surfacturation évoquée dans le Règlement 2014/2015

Madame le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

⇒ Achat de terrain au lieudit « Villeneuve »

Les membres émettent un avis favorable pour la modification de l'ordre du jour.

Madame Coroleur demande un vote pour un huis clos en fin de séance ; les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité pour.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

✖ **Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2014 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2014/57	Approbation des rapports du C3M sur la qualité et le prix des services d'eau potable et d'assainissement
------------------------------------	---

Lors du Comité Syndical du 19 juin 2014, les rapports du Président sur la qualité et le prix des services d'eau potable et d'assainissement ont été adoptés par les membres du C3M.

Après lecture de ces rapports, Madame Coroleur pose quelques questions ; elle aimerait connaître quelle est la différence entre le kilomètre de réseaux et le kilomètre de distribution, ainsi que les raisons pour lesquelles le volume vendu a beaucoup diminué par rapport à 2012.

Eric Mainardi explique que le kilomètre de distribution correspond aux personnes raccordées.
Nicole Bourgoïn expose qu'il y a eu de nombreuses pluies l'hiver passé, et que les ménages font plus attention en terme d'économie d'eau.

Eric Mainardi fait également remarquer l'amélioration du rendement du réseau.

Après consultation de ces rapports, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, les rapports du C3M.

Délibération n° 2014/58	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'École de la Forêt
------------------------------------	--

Madame Caroline BUBENHEIMER, Directrice de l'École de la Forêt, demande au Conseil Municipal une subvention exceptionnelle de 1 010 € pour un spectacle à Paris.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 010 € à l'École de la Forêt.

Délibération n° 2014/59	Acquisition du terrain « Villeneuve »
------------------------------------	--

Par délibération n°2013/25 en date du 27 juin 2013, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le Maire à signer l'acte d'achat du terrain « La Ferme de Villeneuve ».

Maître Jean-Paul HEIL, Notaire à LONGUYON (54), informe Madame le Maire le 9 octobre 2014, que les Consorts de Chevigny souhaitent que la vente de la parcelle cadastrée F 340 (14a37ca), qu'ils doivent consentir à la Commune, soit conclue moyennant la somme de 1.437 €, fixé par référence au prix de vente d'un terrain analogue situé sur le territoire de Mézières-lez-Cléry, qu'ils avaient vendu au Département du Loiret en 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée F 340, au lieu-dit « Villeneuve », pour 1437 m², appartenant aux Consorts de Chevigny, pour le prix de 1 437,00 €.

Délibération n° 2014/60	Approbation du « Règlement intérieur des activités périscolaires et extra-scolaires 2014-2015 »
------------------------------------	--

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le « Règlement intérieur des activités périscolaires et extra-scolaires 2014/2015 ».

Cette approbation intervient alors même que ce règlement a déjà été transmis aux parents d'élèves pour la rentrée scolaire.

Après vérifications auprès du Trésor Public, il est, en effet, recommandé de faire approuver ce règlement par délibération du Conseil Municipal, afin de pouvoir le mettre en application (pour les majorations de tarifs, par exemple).

Ainsi, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le « Règlement intérieur des activités périscolaires et extra-scolaires 2014-2015 ».

POINT SUR LES COMMISSIONS

Martine BAUDOIN

Cimetière

Martine Baudoin fait un historique.

Un courrier a été reçu en Mairie durant l'été : une personne, qui était venue se recueillir sur la sépulture familiale, a fait part de son mécontentement quant au manque de nettoyage du site.

En effet, après vérification, le Cimetière était envahi de mauvaises herbes.

L'agent technique étant en congés au moment de la constatation, une personne a été embauchée en intérim pour assurer le nettoyage du site.

Cette initiative est arrivée au bon moment puisque pendant cette même période, des obsèques et une arrivée de corps ont eu lieu, et qu'il aurait été mal venu de trouver le Cimetière en l'état.

Les règles ont été redéfinies quant à la veille du nettoyage.

Martine Baudoin demande aux membres de signaler tout désagrément constaté.

Un nouveau nettoyage du Cimetière est prévu pour la Toussaint.

Arrivée de corps :

La famille du défunt a souhaité une inhumation en toute discrétion.

Madame le Maire, absente, ayant été invitée à assister à l'inhumation par la famille, Mesdames Baudoin et Rieth ont représenté la commune.

Travaux à faire :

La dorure sur les tombes des "Soldats morts pour la France" et du Monument aux Morts est à prévoir.

La Commission s'étant réunie, des devis ont été sollicités. Les marbriers contactés sont :

- Girard : 1734.30 €
- Caton / Rocher) : 1900.00 €
- Rocher : aucune réponse

Le devis le meilleur semble être celui de la Marbrerie Girard, qui terminerait les travaux de dorure sur la partie la plus effacée pour le 11 novembre.

Registre de concessions :

La commission a consulté le registre des concessions ; quelques sépultures sont échues et n'ont jamais été renouvelées par les familles.

Ainsi, ces dernières seront contactées pour régularisation.

École

Le bilan est positif pour la rentrée scolaire.

Concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, quelques parents ont félicité Madame le Maire et son équipe, surtout pour l'organisation du Mercredi.

Une rencontre avec la Directrice de l'école est organisée chaque semaine : cela fonctionne plutôt bien.

Statistiques sur les inscriptions :Mercredi :

- garderie de 11 h 30 à 12 h 30 : 12 enfants permanents, 8 occasionnels
- accueil de loisirs : 9 enfants permanents, 1 enfant occasionnel

Garderie du soir :

Le Vendredi est quelquefois juste en terme d'encadrement, car beaucoup d'enfants sont présents. Par contre, les matins sont très calmes.

NAP :

62 élèves y participent (environ 10 n'y viennent pas).

Restaurant scolaire :

Les effectifs sont réguliers : environ 80 enfants de façon permanente et 2 occasionnels ; les Petites Sections représentent 33 % des effectifs.

Pause méridienne :

Sur insistance du corps enseignant, la Municipalité a accepté de réduire la pause méridienne à 1 h 30 au lieu de 1 h 45, comme proposé par le Groupe de Travail chargé de l'étude sur la réforme des rythmes scolaires.

Martine Baudoin regrette ce choix car avec une dizaine d'enfants en plus, les 2 services sont difficiles, beaucoup d'enfants se retrouvent en même temps dans les locaux, ce qui accentue le bruit et l'énerverment des enfants ; il y a aussi un problème de places à table.

L'autre point noir de cette organisation se ressent surtout au niveau de la fin du repas ; en effet, les enfants sortent du Restaurant scolaire pratiquement à l'heure où ils doivent retourner en classe.

Après consultation des enseignantes, elles sont d'accord pour ramener la pause méridienne à 1 h 45, dès la rentrée scolaire 2015.

Compte tenu des commentaires entendus à l'extérieur de la commune, la rentrée à Mézières s'est plutôt bien passée avec ces nouveaux rythmes.

Les enseignantes ont demandé à rencontrer Mesdames Coroleur et Baudoin pour faire un point constat sur la rentrée :

- les GS/CP sont fatigués : les NAP en fin de journée sont difficiles pour eux ;
- il faudrait étudier une nouvelle adaptation de module : faire participer les enfants, 1 fois par semaine, à une activité très calme (musique douce, relaxation...) ; les enseignantes proposent la BCD.

Martine Baudoin, après avoir étudié cette idée, pense que l'utilisation de la BCD n'est pas une bonne idée (trop peu de places) ; le dortoir semblerait plus adapté.

Cette année, il y a un souci de locaux.

Le personnel d'Animation est un peu déçu car les activités ne durent en réalité qu'une petite 1/2 heure.

Quant aux enseignantes, elles font état de leur satisfaction à l'issue de la 1^{ère} période : l'apprentissage du Mercredi matin est bien reçu, l'assimilation des cours étant meilleure le matin.

Martine Baudoin fait état de courriers de parents mécontents, qui signalent de mauvaises relations entre certains enfants et le service d'encadrement des repas.

Les problèmes évoqués sont :

- les enfants mangent froid
- le personnel refuse qu'ils soient resservis (ils n'ont même pas accès aux fruits en totalité)
- des punitions injustes sont mises en place, toujours sur le même groupe d'enfants

Mesdames Baudoin et Coroleur sont depuis présentes le midi au Restaurant scolaire, pour évaluer et constater les dysfonctionnements éventuels.

Après vérifications auprès de l'enseignante qui mange au Restaurant Scolaire, le repas n'est jamais froid.

Concernant les punitions mises en place, un cahier est tenu par le personnel pour les enfants qui ont un comportement inacceptable (jets de nourriture, serviettes lancées...).

Madame Coroleur tient également à signaler que les fruits sont à disposition de tous les enfants en complément du menu servi, et que certains fruits, type pomme, sont coupés en quartiers pour éviter le gaspillage ; l'enfant a libre choix de tout manger ou non.

Les enfants semblent être servis dans des proportions normales, certains aliments sont, de toute façon, toujours insuffisants si l'on écoute les enfants (frites, pâtes, fromage blanc...)

Enfin, il s'avère que quelques enfants ont des paroles lourdes envers certains membres du personnel communal, ce qui est inadmissible. Le respect doit se faire dans les 2 sens.

Une rencontre avec les parents est prévue (un parent a déjà été reçu).

Francis Crochet souhaiterait pouvoir aller déjeuner au restaurant scolaire et demande les délais d'inscription. Martine Baudoin répond que jusqu'à maintenant cette possibilité était plutôt réservée aux membres de la commission menus (jusqu'à maintenant seules Danielle Coroleur et elle-même l'ont fait).

Martine Baudoin conclut en disant qu'il faut faire preuve de vigilance.

Listes électorales

Prochaine Commission : Mercredi 5 novembre 2014 à 18 h 30

Jérôme NALYWAJKO

Urbanisme

La **prochaine Commission Urbanisme** aura lieu le Mardi 21 octobre 2014 à 18 h 30.

Jacques Dufournier fait remarquer qu'une clôture Rue de la Palaudière pose problème pour la place de jour.

Jérôme Nalywajko se rendra sur place pour rencontrer le propriétaire et faire un constat.

Travaux

* Des devis supplémentaires ont été demandés pour la réfection du toit du local d'entrepôt du matériel communal, mais aussi pour le Service Technique.

* Pour les alarmes, un seul contact a été pris.

Eric Mainardi pense qu'il serait opportun d'étudier l'installation d'une alarme au Service Technique.

Jérôme Nalywajko approuve et expose que cela est nécessaire pour tout, peut-être même pour de la vidéo.

Danielle Coroleur souhaite qu'il n'y ait qu'un seul contrat pour toutes les alarmes des bâtiments communaux.

L'alarme du groupe scolaire a été réinitialisé début Septembre.

Romuald Genty informe qu'il existe toujours le problème de lumière le soir tard au Restaurant scolaire et à l'école ; la salle ne s'allume plus, c'est maintenant le préau qui reste allumé jusqu'à 0 h 30.

Eric Mainardi pense qu'il serait judicieux de profiter des travaux de la Garderie pour revoir l'éclairage du Bourg.

Danielle Coroleur indique que l'horloge est située dans le Bourg et que cela sera mis à l'étude.

Nathalie RIETH

Communication

Site Internet

La photo des conseillers municipaux prise ce soir va être publiée ; la personne absente à la séance d'aujourd'hui n'y figurera donc pas.

Le nom de tous les conseillers sera indiqué, ainsi que la liste des commissions communales.

Actuellement, la page d'accueil du site mets en image des événements qui se sont déroulés à Mézières (ou en lien avec notre commune) les jours précédents.

Actualisation du site :

Quelques retours ont été faits ; le site est donc en cours de modification ; il reste encore quelques éléments à vérifier.

Les syndicats intercommunaux doivent encore être actualisés.

Feuille "Mézières infos"

Le bulletin est finalisé ; il devrait être publié pendant les vacances de la Toussaint, seule la distribution reste à organiser.

Agenda 21

Une réunion de l'ensemble des acteurs de l'Agenda 21 a eu lieu le 2 octobre.

Le site Internet est en cours de construction.

Il est prévu que des conférences soient organisées le 1^{er} vendredi de chaque saison.

Présence à la Fête des Plantes du 26/10.

Commission Menus

La prochaine commission aura lieu le 11 décembre.

Les nouveaux parents d'élèves élus le 10 octobre ont été accueillis à la commission de ce soir.

Un rappel a été fait sur les menus, la discipline au Restaurant Scolaire, etc.

L'ajout du repas du Mercredi complique un peu la tâche, car il faut penser à des plats à la fois équilibrés et simples à réchauffer (ces menus sont préparés la veille, ce qui est possible dans la mesure où la cuisine est équipée d'une cellule de refroidissement).

Le cuisinier expérimente de nouveaux plats le Mercredi car les quantités sont plus petites ; il regarde la réaction des enfants, pour le planifier ou non plus tard.

Eric MAINARDI

La Commission s'est réunie le 10 octobre dernier avec pour objet la finalisation du règlement intérieur de la future commission extra-municipale "Vie associative et culturelle". C'est le document adressé dans la semaine pour analyse.

Il a été également évoqué les manifestations de ces dernières semaines et celles à venir.

A noter que la Commémoration du 11 novembre se déroulera à 9 h 30 au lieu de 10 h 30 et que la Sainte-Cécile aura lieu le Samedi 15 novembre à 20 h 30 en l'église de Mézières.

A cette occasion, l'harmonie de Mareau-aux-Prés recevra celle de Jargeau.

A 20 h 30, la Commission a reçu les bénévoles en vue de préparer le Téléthon 2014 : il aura lieu le Dimanche 07 décembre toute la journée. Le programme prévu est :

- le matin : randonnée pédestre familiale avec recherche d'indices,
- l'après midi : initiation à la Zumba (si un coach est trouvé)

Programme sur la journée : vente de vin chaud, chocolat et café chauds, viennoiseries, pain cuit au four à bois (sur commande), chichis, marrons, crêpes...

Prochaine réunion de préparation : le Mardi 4 novembre à 20 h 30 en Mairie

Prochaine réunion de la commission "Vie associative et culturelle" : le Lundi 3 novembre à 19 h 00 en Mairie

Réunion publique de lancement de la commission extra-municipale "Vie associative et culturelle" : le Jeudi 6 novembre à 20 h 30 à la Salle communale

Jacques DUFOURNIER

Voirie

Les travaux de mise en sécurité au Buisson sont terminés, l'éclairage a été installé la semaine dernière.

La commission s'est réunie hier soir avec pour ordre du jour l'inondation d'un garage.

Plusieurs devis ont été demandés pour réagir le plus rapidement possible (Durand = 3000 € / Augis = 2000 € / BSTP = 2000 €).

L'Association des Maires du Loiret (AML) a été contactée pour connaître à qui incombent les travaux. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) connaît une jurisprudence : la Commune doit traiter les eaux pluviales de son réseau.

L'AML va donc faire une réponse écrite à ce sujet, et le choix du prestataire pourra se faire à ce moment-là.

Micheline Linger expose qu'elle subit elle aussi des soucis identiques, et qu'elle n'est pas d'accord avec cette prise en charge éventuelle par la commune.

Jacques Dufournier indique que l'AML citera les cas précis de prise en charge ou non pour la commune.

Francis Crochet estime, quant à lui, qu'il y a peut-être une responsabilité de la commune, mais aussi une responsabilité individuelle ; il dit n'avoir constaté aucun nouvel aménagement de la part du propriétaire depuis l'inondation.

Jacques Dufournier émet l'idée de création de caniveaux.

Après discussion, Madame le Maire préfère attendre l'avis de l'AML.

Stéphane MAROIS

* Stéphane Marois revient sur la décision d'installer des bornes incendie au hameau du Bréau ; après constat fait sur place, une seule suffira.

2 positionnements sont possibles :
 - soit devant la Ferme Pédagogique
 - soit devant le hangar

Madame le Maire informe les membres du Conseil que la demande de subvention a été transmise au Conseil Général.

* Stéphane Marois a commencé à répertorier les traçages au sol effacés en tout ou partie, afin d'évaluer le travail à faire.

* Rue du Buisson : pas de décision pour le moment, sauf pour l'éclairage de l'arrêt de bus pour les scolaires.

Martine Baudoin s'informe des résultats de l'installation du nouvel aménagement à Nuisance ; ils sont positifs.

* Problème d'un stationnement gênant de véhicule :

Rémi Javoy soulève ce problème pour la Rue de la Palaudière et la Rue de la Masure ; il demande aux membres de la Commission Urbanisme de rester vigilants lors des demandes de Permis de construire, en ce qui concerne le parking de jour, prévu dans le règlement du PLU.

* Elagage des arbres Chemin du Colombier :

Madame le Maire a informé, il y a plusieurs mois, le propriétaire du bois situé le long du chemin, car des arbres penchaient dangereusement sur la voie. Aucune coupe n'ayant été constatée, il sera recontacté pour connaître la date des travaux d'élagage.

Romuald GENTY

Il a été constaté que 8 arbres penchent dangereusement sur l'aire de sport des enfants, et au-dessus de la cour de récréation basse de l'école.

Un devis a été fourni, pour l'abattage des arbres, car ils sont en très mauvais état ; l'élagage n'est donc pas souhaitable.

Madame le Maire comprend que cette disparition des arbres est choquante pour quelques élus, et un avis différent de celui des élagueurs serait souhaitable (consulter l'ONF ou l'INRA).

Toutefois, la priorité reste la sécurité de la cour de l'école : Eric Mainardi confirme effectivement qu'un arbre penche dangereusement du côté de la cour.

Jacques Dufournier précise que le cumul des sécheresses a donné cette même maladie en forêt.

QUESTIONS DIVERSES

- ✘ CCVA : Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que le « Rapport d'activité 2013 » de la CCVA est mis à disposition pour consultation en Mairie.
Chacun peut ainsi en prendre connaissance avant la prochaine séance, où cette approbation sera mise à l'ordre du jour.
- ✘ Association : « Club des Modélistes »
Madame Coroleur a rencontré, lors de l'inauguration du Gymnase de la CCVA à Cléry, les dirigeants de ce club ; ils se sont excusés de ne pas avoir pris contact avec la Mairie, comme cela avait été indiqué dans la presse.
- ✘ Cimetière : arrivée des cendres de Monsieur de Courson
Madame Baudoin expose qu'une cérémonie très émouvante a eu lieu fin août pour le retour « au Pays » des cendres de Monsieur De Courson.
- ✘ Urbanisme : affaire en justice « Plan Local d'Urbanisme » : décision du Tribunal Administratif
Le Tribunal Administratif a rejeté, en séance du 30 septembre 2014, la demande des personnes qui avaient fait un recours contre le PLU, approuvé le 30 janvier 2013 par le Conseil Municipal.
- ✘ Chemins : nettoyage
Un certain nombre de dépôts de déchets sauvages (amiante, laine de verre, carcasse de voitures brûlée etc....) dégrade la qualité de nos chemins de randonnée et notre environnement. Jacques Dufournier souhaite, avec les élus volontaires, organiser un ramassage de ces déchets.
Plusieurs personnes seront disponibles et Jacques Dufournier organisera cette opération en prenant contact avec les entreprises de recyclage pour déposer tout ce qui sera ramassé.
- ✘ Encombrants
L'Agent Technique étant seul pour ramasser les objets encombrants sur la commune, une réflexion d'organisation sera menée pour faire cette opération au Printemps 2015.
- ✘ Signature de la convention Agenda 21 avec Loiret Nature Environnement
Cette convention Mareau / Mézières a été signée par Madame le Maire avec Bertrand Hauchecorne le 27 septembre 2014, lors de l'inauguration de la rénovation de la Salle Polyvalente de Mareau-aux-Prés.

✱ Pays Sologne Val Sud

Madame le Maire informe que le Pays Sologne Val Sud a décidé d'ouvrir toutes les commissions aux élus du territoire.

Ces commissions sont :

- l'aménagement du territoire et le développement durable
- le développement économique et l'emploi
- le sport et le tourisme
- la communication et la culture

Madame le Maire invite les élus intéressés à prendre contact avec elle.

✱ Recherches sur la période paléolithique

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de demande de renseignements relatifs à la période paléolithique sur la commune de Mézières. Aucun élu ne peut apporter des renseignements quant à cette période.

✱ Dates à retenir :

- ⇒ 18 octobre à 15 h 00 : inauguration de la « Foire aux Pommes »
- ⇒ 21 octobre à 18 h 30 : Conseil Communautaire de la CCVA
- ⇒ 26 octobre à 11 h 30 : inauguration de la « Fête des Plantes »
- ⇒ 14 novembre à 19 h 00 : Accueil des nouveaux arrivants

Fin de la séance : 22 h 50

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 20 novembre 2014 à 20 h 30

Le huis clos a été exposé à l'issue de la séance.

Danielle COROLEUR	Martine BAUDOIN	Jérôme NALYWAJKO
Nathalie RIETH	Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI
Micheline LINGER	Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS
Romuald GENTY	Francis CROCHET	Christophe DESCHAMPS
Fabrice AUFFRET	Rémi JAVOY	